

**Lettre à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur François MARTIN,
ingénieur en retraite.**

Un projet d'installation d'éoliennes sur la zone de LORCY/JURANVILLE est en voie de réalisation.

Les habitants de ces communes, sans oublier celles environnantes, découvrent avec stupeur la taille gigantesque de ces éoliennes implantées non loin de chez eux.

Même si l'on soutient la transition énergétique, elle ne doit pas être faite au détriment des résidents installés sur ces zones rurales qui semblent dépeuplées pour la société qui a initialisé le projet.

Le compte rendu du Préfet, qui doit prendre sa décision ce 13 mars, n'explique pas tout.

Aucune explication effectivement concernant l'augmentation de la hauteur de ces bornes – sauf pour une ramenée à la hauteur de celles implantées dans le Gâtinais en raison du clocher de Juranville (merci à l'église de cette commune) – La société doit justifier la raison de ce rallongement..... si l'intérêt est purement financier la copie devra être revue !!

Même si dans le rapport il est fait état du respect des distances pour les riverains il serait tout de même judicieux d'imposer une plus grande distance compte tenu que nous sommes dans une région agricole avec de grandes étendues cultivées. La faune n'en serait que mieux protégée compte tenu qu'elle fréquente très peu ces grands champs !

Je sais que cet argument n'intéresse pas grand monde et surtout pas la société en question mais force est de constater que ces grands groupes n'hésitent pas détruire des paysages pour leur plus grands profits !

Cette région proche de la forêt d'Orléans à quelques encablures de Paris est un coin serein. On y apprécie la sérénité de la campagne. L'installation de ces « affreuses nefs » va en changer profondément le vécu.

De plus la politique menée depuis plusieurs années concernant le remplacement des énergies fossiles par le vent n'a pas fait ses preuves. Après quelques temps de fonctionnement certaines unités ont été abandonnées, plusieurs sont à l'arrêt pour dysfonctionnement. Pourriez-vous préciser dans le rapport comment se fait le remplacement de l'énergie qui n'est plus produite (par l'électricité?)

Monsieur le Commissaire enquêteur pourriez vous conseiller à Monsieur le Préfet de revoir le projet avant de donner son accord, voire s'opposer à la réalisation de cette infrastructure.

Recevez, Monsieur le Commissaire, mes respectueuses salutations.

Liliane Clermont
- Paris 14 è -